



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 23 mai 2018, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le représentant de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Daniel Lauzon, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, Sébastien Legros, agent de soutien au développement social et madame France D'Amour, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

18-05-23-01 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 34.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

18-05-23-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en retirant les points 12.4 « Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec » et 13.1.4 « Projet agroalimentaire », en ajoutant les points 15.2 « Colloque de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud : information » et 17.2 « Fermeture du bureau d'aide juridique à Vaudreuil-Dorion : information » et en déplaçant les points 8.1 « Départ à la retraite d'une employée de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges : motion de remerciement » et tous les points en 13.2 « Développement social » sous le point 4.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL**

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.



3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017 : ADOPTION

18-05-23-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 18 avril 2018 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 DÉPART À LA RETRAITE D'UNE EMPLOYÉE DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES : MOTION DE REMERCIEMENT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe du départ à la retraite de madame France Dufresne, greffière-audicière, qui quittera ses fonctions le 31 mai 2018. Madame Dufresne est la doyenne de la cour municipale de Vaudreuil-Soulanges et compte plus de 22 années de services. Monsieur Bousez souligne l'excellent travail, le dévouement, l'honnêteté et la fiabilité de madame Dufresne tout au long de sa carrière à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

18-05-23-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter une motion de remerciement à l'endroit de madame France Dufresne, pour ses 22 années de services à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, son dévouement exemplaire et la qualité remarquable de son travail à la cour municipale régionale.

Proposition adoptée.

4.2 CENTRE DES FEMMES LA MOISSON

Madame Marie-Iris Légaré, coordonnatrice du Centre des femmes La Moisson, présente les préoccupations des femmes concernant le système de santé. Les femmes revendiquent que le système de santé est affecté et leurs droits sont bafoués et elles veulent que ça change. Madame Légaré soulève que les femmes sont de grandes utilisatrices du système de santé en raison de la reproduction, les agressions, leur espérance de vie étant plus longue que celle de l'homme et la périnatalité. Elle rappelle également que la majorité des employés au sein du système de santé sont des femmes et que les conditions actuelles sont médiocres.

4.3 CORRESPONDANCE DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE – ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ AFIN DE LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Sébastien Legros, agent de soutien en développement social, informe que le gouvernement du Québec investira un montant de 160,1 millions de dollars d'ici 2022-2023 pour conclure les Alliances pour la solidarité afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans toutes les régions du Québec. Un montant de 11 824 262 \$ sera attribué pour la région de la Montérégie. Monsieur Legros souligne que la Table de concertation des préfets de la Montérégie devra prochainement désigner un organisme pour l'élaboration d'un plan de travail, l'identification des projets et la distribution des sommes.



4.4 DEMANDE DE RECONNAISSANCE COMME ORGANISME DE CONCERTATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est active depuis 2006 en termes de développement social;

CONSIDÉRANT QUE la première Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été adoptée en 2008 et qu'elle inspire encore aujourd'hui de nombreuses municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la concertation conduite par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en développement social a permis la réalisation d'une cinquantaine de projets totalisant des investissements de 1,5 million de dollars dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE malgré son expertise en développement social, la MRC de Vaudreuil-Soulanges n'a toujours pas reçu de reconnaissance formelle du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de cette reconnaissance, la MRC de Vaudreuil-Soulanges est écartée des discussions entourant la distribution des sommes du Fonds québécois d'initiatives sociales d'un montant total de 160,1 millions de dollars;

POUR CES MOTIFS,

18-05-23-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de solliciter une rencontre officielle avec des représentants du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, afin d'obtenir une reconnaissance qui permettrait à la MRC de participer à toutes les discussions entourant le Fonds québécois d'initiatives sociales;

de transmettre une copie de la présente résolution à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et whip adjointe du gouvernement et aux vingt-trois municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour appui.

Proposition adoptée.

4.5 DEMANDE D'ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (RQDS) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est active depuis 2006 en termes de développement social;

CONSIDÉRANT QUE la première Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été adoptée en 2008 et qu'elle inspire encore aujourd'hui de nombreuses municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la concertation conduite par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en développement social a permis la réalisation d'une cinquantaine de projets totalisant des investissements de 1,5 million de dollars dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau québécois de développement social (RQDS) a refusé la demande d'adhésion de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sous le prétexte que la région est représentée par l'organisme Concertation Horizon;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est ignorée par l'Organisme Concertation Horizon;



CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec reconnaît les MRC comme des gouvernements de proximité et des interlocuteurs privilégiés en matière de développement régional;

POUR CES MOTIFS,

18-05-23-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de solliciter une rencontre avec la directrice générale du RQDS afin de dénouer l'impasse et de permettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'être reconnue par l'organisme et que sa concertation en développement social devienne membre à part entière du RQDS;

de transmettre une copie de la présente résolution à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et whip adjointe du gouvernement et aux vingt-trois municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour appui.

Proposition adoptée.

4.6 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE (PDS) : INFORMATION

Monsieur Sébastien Legros, agent de soutien au développement social, fait un suivi quant à la mise à jour de la Politique de développement social de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Il informe que des consultations ont eu lieu avec plus de 600 participants. Ces consultations permettront d'identifier les enjeux et les priorités d'intervention et de rédiger le portrait et le diagnostic territorial. La prochaine étape est le plan de mise en oeuvre de la nouvelle politique.

Monsieur Legros rappelle que le service 2-1-1 est disponible sur l'ensemble du territoire de Vaudreuil-Soulanges depuis le 26 avril dernier. Ce service a pour but de répondre aux besoins sociaux non urgents et d'être informé rapidement sur les ressources sociocommunitaires de proximité qui viennent en aide, notamment en santé mentale, en logement et en aide alimentaire.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 10 AVRIL 2018 : ADOPTION

18-05-23-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité de sécurité incendie et civile du 10 avril 2018.

Proposition adoptée.

5.2 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA TABLE DU CANAL DE SOULANGES DU 16 AVRIL 2018 : ADOPTION

18-05-23-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter le compte rendu de la table du canal de Soulanges du 16 avril 2018.

Proposition adoptée.



5.3 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA TABLE DES COMMUNICATIONS DU 4 MAI 2018 : ADOPTION

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication responsable des relations avec le milieu, procède au dépôt du document.

5.4 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 14 MAI 2018 : ADOPTION

18-05-23-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter le compte rendu de la réunion du comité de sécurité publique du 14 mai 2018.

Proposition adoptée.

5.5 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE ET DE LA TABLE RÉGIONALE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 15 MAI 2018 : ADOPTION

18-05-23-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

d'adopter le compte rendu de la réunion du comité de sécurité incendie et civile et de la table régionale de sécurité incendie et civile du 15 mai 2018.

Proposition adoptée.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

18-05-23-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'adopter la liste MRC 18-05-23.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 18-05-23, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.1.2 CONFIRMATION DE LA RISTOURNE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) POUR L'ANNÉE 2017 : DÉPÔT

Madame France D'Amour, greffière, procède au dépôt du document.



6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 240 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS : ADOPTION

Madame France D'Amour, greffière, précise qu'il n'y a aucun changement entre la version du projet de règlement déposé à la séance du conseil du 18 avril 2018 et la version pour adoption à la séance en cours. Elle informe que des copies du règlement sont disponibles dans la salle pour les citoyens qui désirent en prendre connaissance.

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 433.1 du Code municipal du Québec, une municipalité peut adopter un règlement sur les modalités de publication des avis publics;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges désire se prévaloir des dispositions de la loi afin d'établir les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges du 18 avril 2018 par monsieur Daniel Beaupré;

CONSIDÉREANT QU'un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 18 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du présent règlement a été remis à tous les membres du conseil au moins deux jours juridiques avant son adoption, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et demandent dispense de sa lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

18-05-23-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

qu'un règlement portant le numéro 240 **soit adopté** et qu'il **soit statué** par ce qui suit :

ARTICLE 1 Avis publics assujettis

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou de tout règlement régissant la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ARTICLE 2 Publication et affichage

Les avis publics visés à l'article 1 seront, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site Internet de la MRC, sur le babillard situé à l'entrée de la MRC et dans un journal local.

ARTICLE 3 Appels d'offres

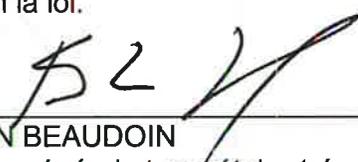
Malgré les dispositions de l'article 1 du présent règlement, les avis d'appels d'offres publics devront être publiés dans le journal Constructo ou toute autre publication le remplaçant, s'il y a lieu.

ARTICLE 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 23 mai 2018.

Entré en vigueur le _____

Proposition adoptée.



6.2.2 FESTIVAL DE CIRQUE DE VAUDREUIL-DORION : DEMANDE DE FINANCEMENT

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande et de la grille d'analyse de la MRC et conviennent de ne pas donner suite en raison de l'analyse défavorable.

6.2.3 RÉSOLUTION DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – DEMANDE POUR LE CHANGEMENT DE PÉRIODE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES : POSITIONNEMENT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document. Les membres du conseil demandent d'attendre les recommandations de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui analysent la situation.

6.2.4 RÉSOLUTION DE LA MRC DE MÉKINAC – APPUI AU FESTIVAL WESTERN DE ST-TITE : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

6.2.5 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE - APPUI DONS D'ORGANES : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 2018-05-112 de la municipalité de Rivière-Beaudette demandant à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de participer à la chaîne de sensibilisation aux dons d'organes et de tissus par l'entremise de Transplant Québec;

POUR CE MOTIF,

18-05-23-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'autoriser la MRC de Vaudreuil-Soulanges à participer à la chaîne de sensibilisation aux dons d'organes et de tissus par l'entremise de Transplant Québec.

Proposition adoptée.

6.2.6 RÉPONSE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDT) À LA DEMANDE AUX INTERVENANTS IMPLIQUÉS DANS LES INVESTIGATIONS ET ENQUÊTES PUBLIQUES DE REVOIR LE PROCESSUS DE DÉTOURNEMENT DU RÉSEAU ROUTIER QUÉBÉCOIS LORS D'ÉVÉNEMENTS MAJEURS : DÉPÔT

Madame France D'amour, greffière, procède au dépôt du document.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

Le sujet a été traité au point 4.1.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.



9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

9.2.1 SERVICE 9-1-1 AVEC LA CENTRALE D'APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CAUCA) - ÉVÉNEMENTS DES 4 ET 5 MAI 2018 : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT le contrat existant entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour le service d'appels d'urgence 9-1-1 (SAU) et le service secondaire d'appels d'urgence incendie (SSAU);

CONSIDÉRANT QUE les événements des 4 et 5 mai 2018 ont causé une interruption d'une durée de 4 heures et 15 minutes du service d'appels d'urgence 9-1-1, du service secondaire d'appels d'urgence incendie et de la priorité d'appels accordée aux services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sécurité incendie et civile et de la table régionale de sécurité incendie et civile de la rencontre tenue le 15 mai à la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec les dirigeants de la CAUCA;

CONSIDÉRANT les explications verbales et les rapports fournis par les dirigeants de la CAUCA sur les événements des 4 et 5 mai 2018;

CONSIDÉRANT le manquement aux exigences du Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence en regard à la qualité du service et à la continuité des opérations, notamment l'absence d'un plan de relève et de mesures à mettre en oeuvre lors d'un débordement d'appels d'urgence de la CAUCA;

CONSIDÉRANT le nombre d'appels d'urgence élevé et non traité par la CAUCA lors des événements survenus les 4 et 5 mai 2018 entre 21 h 45 et 2 h;

CONSIDÉRANT QUE la défaillance des opérations de la centrale a mis la sécurité des citoyens et citoyennes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en péril en les privant d'un service essentiel, soit le traitement des appels d'urgence 9-1-1.;

POUR CES MOTIFS,

18-05-23-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

de dénoncer la défaillance majeure des opérations d'urgence de la CAUCA et le non-respect du Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence lors des événements survenus les 4 et 5 mai derniers.

de transmettre copie de la présente résolution à CAUCA et le ministère de la Sécurité publique (MSP).

Proposition adoptée.

9.2.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC - SERVICE D'APPELS 9-1-1 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat du service d'appels 9-1-1 avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges viendra à échéance le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité incendie et civile et de la table régionale de sécurité incendie et civile à la rencontre tenue le 15 mai 2018 d'aller en appel d'offres public pour le service d'appels 9-1-1;

POUR CES MOTIFS,



18-05-23-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **procéder** à un appel d'offres public pour le service d'appels d'urgence 9-1-1 (SAU) et le service secondaire d'appels d'urgence incendie (SSAU) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

9.3.1 DÉLÉGATION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) RELATIVE À LA GESTION DES INONDATIONS : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la CMM organise une mission relative à la gestion des inondations;

CONSIDÉRANT QUE la CMM a retenu dans sa délégation, monsieur Patrick Bousez, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relative à la gestion des inondations;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles à même l'entente avec le MAMOT relative aux zones inondables sous le poste 02 690 01 349;

POUR CES MOTIFS,

18-05-23-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'autoriser le préfet, monsieur Patrick Bousez et le directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, monsieur Raymond Malo, de faire partie de la délégation de la CMM pour la mission relative à la gestion des inondations à Paris et **d'assumer** les frais non couverts par la CMM.

Proposition adoptée.

9.3.2 OCTROI DE CONTRAT AVEC LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL POUR LA CARTOGRAPHIE PAR LIDAR DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ENTRE LES MRC D'ARGENTEUIL, DE DEUX-MONTAGNES ET DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la MRC d'Argenteuil et la MRC de Deux-Montagnes visant à déterminer le risque d'inondation sur le territoire de ces trois MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été nommée gestionnaire de la convention d'aide financière du MAMOT pour l'actualisation de la cartographie des zones inondables par la MRC d'Argenteuil et la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a inclus à l'intérieur de son appel d'offres pour des levées laser aéroportées (LiDar), traitement et classification des données, l'option d'inclure le territoire formé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, de la MRC d'Argenteuil et de la municipalité de Saint-Placide de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT les résultats d'analyses du comité de sélection de la CMM, la firme retenue ainsi que le prix pour le service des LiDar, traitement et classification des données pour le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, de la MRC d'Argenteuil et de la municipalité de Saint-Placide;



CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles à même l'entente avec le MAMOT relative aux zones inondables sous le poste 02 690 01 349;

POUR CES MOTIFS,

18-05-23-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'octroyer le mandat à la CMM de produire le LiDar pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la MRC d'Argenteuil et la municipalité de Saint-Placide de la MRC de Deux-Montagnes selon le prix du soumissionnaire retenu dans le cadre de son appel d'offres, soit Perron Hudon Bélanger inc., au montant de 199 999 \$.

Proposition adoptée.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU SABOURIN : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'aménagement du cours d'eau Sabourin dans les municipalités de Très-Saint-Rédempteur et Rigaud;

CONSIDÉRANT la résolution CA 18-01-17-13 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'aménagement de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 16 mai 2018 suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 26 avril 2018 pour les travaux d'aménagement du cours d'eau Sabourin;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419 du bassin 4 représentant les municipalités de Rigaud 55,57 %, Sainte-Justine-de-Newton 12,81 %, Sainte-Marthe 1,23 % et Très-Saint-Rédempteur 30,39 %;

POUR CES MOTIFS,

18-05-23-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint **d'octroyer** le contrat relatif aux travaux d'aménagement du cours d'eau Sabourin dans les municipalités de Très-Saint-Rédempteur et de Rigaud à la compagnie Excavation JRD pour un montant total de 48 461,41 \$ incluant les taxes applicables; et

d'affecter la dépense aux municipalités du bassin 4 (Rigaud 55,57 %, Sainte-Justine-de-Newton 12,81 %, Sainte-Marthe 1,23 % et Très-Saint-Rédempteur 30,39 %).

Proposition adoptée.



11.1.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE PRINCIPALE ET DE LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU DÉCHARGE SAINT-LAZARE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'entretien de la branche principale et de la branche 2 du cours d'eau Décharge Saint-Lazare dans la ville de Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-28-15 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 16 mai 2018 suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 26 avril 2018 pour l'entretien de la branche principale et de la branche 2 du cours d'eau Décharge Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419 du bassin 14 représentant la ville de Saint-Lazare 73,64 % et la ville de Vaudreuil-Dorion 26,36 %;

POUR CES MOTIFS,

18-05-23-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint **d'octroyer** le contrat relatif aux travaux d'entretien de la branche principale et de la branche 2 du cours d'eau Décharge Saint-Lazare dans la ville de Saint-Lazare à la compagnie Excavation JRD pour un montant total de 46 961,68 \$ incluant les taxes applicables; et

d'affecter la dépense aux villes du bassin 14 (Saint-Lazare 73,64 % et Vaudreuil-Dorion 26,36 %).

Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 PROJET PILOTE DE COLLECTE INTELLIGENTE ET TARIFICATION INCITATIVE : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une collecte intelligente liée à une tarification incitative a démontré des gains économiques et environnementaux notables dans d'autres municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte et de transport des matières recyclables de la MRC de Vaudreuil-Soulanges 2017-2019 prévoit la participation de notre fournisseur de services à un projet pilote de collecte intelligente;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et par la Municipalité de Sainte-Marthe à participer à un tel projet et qu'elles correspondent aux critères de sélection établis;



CONSIDÉRANT QUE pour la collecte des déchets, ces deux municipalités assumeront les coûts des équipements (transpondeurs pour bacs à déchets et lecteur de la technologie RFID) et la MRC assumera les coûts reliés aux équipements (transpondeurs pour bacs de recyclage et lecteur de la technologie RFID) pour la collecte des matières recyclables, ainsi que les services professionnels et les communications liés au projet pilote;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 15 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au Fonds environnement de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

18-05-23-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **implanter** un projet pilote de collecte intelligente et de tarification incitative de 1000 unités d'occupation réparties entre la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la municipalité de Sainte-Marthe pour la collecte des matières recyclables et la collecte des déchets, et;

d'autoriser une contribution financière du Fonds environnement de la MRC pour un montant de 25 000 \$.

Proposition adoptée.

11.2.2 MODIFICATION À LA RÉOLUTION 17-08-30-27 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR LA COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES FEUILLES D'AUTOMNE 2018-2019 ET 2020 : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 17-08-30-26 pour la délégation de compétence pour la « Collecte, transport et valorisation des matières organiques 2018, 2019 et 2020 »;

CONSIDÉRANT la résolution 17-11-22-40 pour la modification de la résolution 17-08-30-26 concernant la délégation de compétence pour la « Collecte, transport et valorisation des matières organiques 2018, 2019 et 2020 »;

CONSIDÉRANT qu'avec l'adoption de la Loi 102, le Guide sur les matières résiduelles fertilisantes (GMRF) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a été transposé en règlements, soit le Règlement sur les matières résiduelles fertilisantes (RMRF) et le Règlement relatif à l'autorisation ministérielle et à la déclaration de conformité en matière environnementale (RAMDCME), publiés dans la Gazette officielle du Québec le 14 février 2018;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu que ces règlements entreront en vigueur en décembre 2018;

CONSIDÉRANT la nécessité d'harmoniser la résolution 17-11-22-40 et la résolution 17-08-30-27 pour la délégation de compétence « Collecte, transport et valorisation des feuilles d'automne 2018, 2019 et 2020 »;

POUR CES MOTIFS,

18-05-23-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

de modifier la résolution 17-08-30-27 comme suit :

- **de retirer** la puce qui mentionne que « Les municipalités locales doivent prévoir au contrat de collecte et transport l'acheminement des feuilles d'automne vers des agriculteurs locaux identifiés par la MRC ou les municipalités locales »;



- **de remplacer** la puce qui mentionne que « Les municipalités locales doivent convenir d'ententes avec les agriculteurs locaux identifiés par la MRC ou la municipalité locale pour la réception des feuilles d'automne qui auront été collectées par les municipalités, ceci en vue de leur compostage sur le territoire de la MRC » par le texte suivant : « Les municipalités qui optent pour la valorisation agricole des feuilles d'automne dans la MRC doivent convenir d'ententes avec les agriculteurs locaux identifiés par la MRC ou la municipalité pour la réception et le recyclage des feuilles d'automne qui auront été collectées par les municipalités, et ce, conformément à la réglementation en vigueur, particulièrement le Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes du MDDELCC. Dans ce cas, les municipalités doivent favoriser l'épandage direct au sol, sans compostage préalable (tableau 4.2 du GMRF 2015) et exiger un enlèvement des corps étrangers au champ après l'épandage, le tout sur recommandation d'un agronome »;
- **d'ajouter** une puce qui mentionne que « Les municipalités doivent intégrer à leur devis et entente, le cas échéant, une clause de renouvellement annuel et une clause de résiliation, et ce, advenant l'entrée en vigueur d'une réglementation resserrant les critères de recyclage agricole des résidus verts ».

Proposition adoptée.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

11.3.1 REMERCIEMENTS DE LA CORPORATION INTERNATIONALE D'AVITAILLEMENT DE MONTRÉAL POUR LA PARTICIPATION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AUX AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERMINAL D'APPROVISIONNEMENT DE CARBURANT AÉROPORTUAIRE À MONTRÉAL-EST : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

11.3.2 REMERCIEMENTS DU CN POUR LA PARTICIPATION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

11.4 ÉCOCENTRES

11.4.1 COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES APPAREILS EN FIN DE VIE CONTENANT DES HALOCARBURES : OCTROI DE CONTRAT

Les membres du conseil demandent que la décision pour ce point soit remise à la prochaine séance du conseil.

11.4.2 RÉSEAU DES ÉCOCENTRES - INTÉGRATION DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI) À L'ÉCOCENTRE SITUÉ À VAUDREUIL-DORION ET À L'ÉCOCENTRE DE RIGAUD : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts sur le territoire doivent être bonifiés afin de desservir le secteur des petites industries, des commerces et des institutions (ICI) assimilables au secteur résidentiel;



CONSIDÉRANT la capacité d'accueil et la capacité d'entreposage de matières en plus grande quantité à l'écocentre situé à Vaudreuil-Dorion et à l'écocentre de Rigaud;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 15 mai 2018;

POUR CES MOTIFS,

18-05-23-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'ajouter dans les critères d'accessibilité de l'écocentre situé à Vaudreuil-Dorion et de l'écocentre de Rigaud, le secteur des petits industries, commerces et institutions (ICI) assimilable au secteur résidentiel selon les mêmes critères établis pour les citoyens, ceci excluant la gratuité des premiers 12 m³; et

de facturer 25 \$ pour chaque mètre cube (25 \$/m³) les matières résiduelles acheminées à l'écocentre situé à Vaudreuil-Dorion et à l'écocentre de Rigaud, selon les matières déterminées dans la Politique générale de gestion du Réseau des écocentres.

Proposition adoptée.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

12.1.1.1 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENTS NUMÉRO 1270-57, 1270-59, 1275-270, 1275-271 ET 1277-19 ET DES RÉSOLUTIONS NUMÉRO 18-05-407 ET 18-05-408

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-57 a pour objet de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de mettre à jour les objectifs d'aménagement du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340 en prévision de l'arrivée d'un centre hospitalier régional;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-59 a pour objet de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de modifier l'aire d'affectation du sol Industrie mixte (I-M) à l'intersection de la route Harwood et de la rue Henry-Ford par une aire d'affectation du sol Habitation de moyenne et forte densités (H-MF);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-270 est un règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-271 a pour objet de modifier le Règlement de zonage no 1275 afin de remplacer, sur le plan de zonage, la nomination de la zone I2-645 par la nomination H3-645, d'abroger la grille des usages et normes de la zone I2-645 et de créer la grille des usages et normes de la zone H3-645;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1277-19 a pour objet de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1277 afin d'assurer une intégration optimale des constructions, des usages et des aménagements des terrains prévus dans les secteurs du parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340;

CONSIDÉRANT QUE la Résolution numéro 18-05-407 a pour objet d'autoriser la réalisation du PPCMOI à l'égard de la propriété sise au 125, rue Aimé-Vincent, lot 1 675 050, zone C3-127;

CONSIDÉRANT QUE la Résolution numéro 18-05-408 a pour objet d'autoriser la réalisation du PPCMOI à l'égard de la propriété sise au 335, rue Chicoine, lot 1 545 621, zone C2-716;



CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des règlements numéro 1270-57, 1270-59, 1275-270, 1275-271 et 1277-19 et des résolutions numéro 18-05-407 et 18-05-408 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

18-05-23-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

que le conseil **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des règlements numéro 1270-57, 1270-59, 1275-270, 1275-271 et 1277-19 et des résolutions numéro 18-05-407 et 18-05-408 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12.1.1.2 VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1040

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1040 a pour objet de modifier le Règlement de zonage et le Règlement sur les permis et certificats relativement aux travaux de déblai et de remblai et aux milieux humides;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1040 de la ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

18-05-23-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1040 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

12.3 BUDGET PROVINCIAL 2018 - TERRAINS POUR DES ÉCOLES : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le budget provincial de 2018 contient des sommes pour les terrains de nouvelles écoles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges avait demandé par ses résolutions CA 12-06-13-18 et 13-03-27-04 au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de financer l'acquisition de terrains pour de nouvelles écoles sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'est prévue dans le budget 2018 pour les projets d'école dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demande que le financement du terrain soit assumé par la municipalité qui accepte la nouvelle école;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est entièrement de la compétence du gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT les problématiques en aménagement du territoire provoquées par les demandes de terrain des commissions scolaires aux municipalités, particulièrement dans le cas d'une polyvalente qui dessert une région;



CONSIDÉRANT QUE les commissions scolaires ne sont pas assujetties aux articles 149 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, donc non assujetties à la planification des schémas d'aménagement, ni aux orientations gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la population actuelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est de 153 275 et que l'Institut de la statistique du Québec prévoit qu'elle sera à 189 245 en 2031;

POUR CES MOTIFS,

18-05-23-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de réitérer au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Sébastien Proulx, de réviser la position de son ministère aux fins de financer l'acquisition des terrains pour la construction des écoles, et ce, dans le respect des niveaux de compétence et des pouvoirs de taxation des gouvernements provinciaux et municipaux;

de transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et whip adjointe du gouvernement, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'aux vingt-trois municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour appui.

Proposition adoptée.

12.4 PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC – LIGNE LANGLOIS-VAUDREUIL-SOULANGES : ADHÉSION ET ACCEPTATION DU PARTAGE DE LA SOMME ALLOUÉE : ADOPTION

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

12.5 DEMANDE POUR FAIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) ET DE LA VILLE DE SOREL-TRACY UN TERRITOIRE DÉSIGNÉ ZONE FRANCHE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

12.6 RÉOLUTION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN) QUANT À LA DÉMARCHE D'IDENTIFICATION DES TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 RÉOLUTION DE LA MRC BROME-MISSISQUOI – APPEL DE PROJETS EN MONTÉRÉGIE- PÔLES RÉGIONAUX D'INNOVATION ET D'ENTREPRENEURIAT : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) a lancé un appel de projets pour créer des pôles d'innovation et d'entrepreneuriat dans chacune des régions du Québec;



CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du MÉSI par projet s'élève à un maximum de 400 000 \$ par année pendant quatre ans et peut couvrir un maximum de 60 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre d'information pour la Montérégie s'est tenue le 27 mars 2018 avec plusieurs organismes du développement économique;

CONSIDÉRANT la création de l'organisme à but non lucratif Montérégie Économique regroupant les responsables en développement économique des 14 MRC et CLD et de l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT QUE Montérégie Économique déposera un projet qui inclura les 15 territoires de MRC et de l'agglomération de Longueuil et qui favorisera la concertation des acteurs en innovation et entrepreneuriat ainsi que les entreprises;

CONSIDÉRANT l'importance pour les élus municipaux et pour leurs organismes en développement économique de démontrer leur leadership dans le soutien en innovation et à l'entrepreneuriat pour la Montérégie;

POUR CES MOTIFS,

18-05-23-26 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

d'appuyer le projet de Pôle d'innovation et d'entrepreneuriat "Hub Innovation Montérégie" présenté par l'organisme Montérégie Économique.

Proposition adoptée.

13.1.2 RÉPONSE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE RÉCURRENTÉ POUR FACILITER LA CONCERTATION DES ÉLUS DE LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE ET LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

13.1.3 FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS – PREMIER VERSEMENT PRÉVU À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

13.1.4 PROJET AGROALIMENTAIRE : SUIVI

Ce point est remis à une séance ultérieure.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Les points ont été traités en point 4.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et membre du conseil d'administration de la CMM, fait un suivi sur la continuité du comité de transition concernant le transport qui en est à son quatrième mandat, soit pour établir la tarification sociale.



15. INTERFACE COURONNE SUD

15.1 NOUVEAU CADRE DE GOUVERNANCE DES TRANSPORTS COLLECTIFS : DÉPÔT

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et membre de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, informe que d'autres changements sont à venir dans la gouvernance des transports collectifs.

15.2 COLLOQUE DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD : INFORMATION-RAPPEL

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, rappelle que les élus sont invités à une rencontre de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud qui se tiendra le 1^{er} juin 2018 à l'Exporail, le Musée ferroviaire canadien à Saint-Constant, ayant pour but de présenter l'organisation.

16. CULTURE

Aucun sujet traité.

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 RAPPORT DE LA RENCONTRE AVEC L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) : INFORMATION

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait un résumé des sujets discutés lors des Assises de l'UMQ ayant eu lieu du 16 au 18 mai 2018.

17.2 DEMANDE DE RÉTABLIR LE BUREAU D'AIDE JURIDIQUE À VAUDREUIL-DORION : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le bureau d'aide juridique de Vaudreuil-Dorion a fermé ses portes en novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette décision a été prise unilatéralement par le Centre régional d'aide juridique de la Rive-Sud sans consulter ni aviser la MRC de Vaudreuil-Soulanges et ses municipalités et les organismes desservant le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont été informés de la fermeture de ce bureau lors de la séance du 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE la population de la région de Vaudreuil-Soulanges est en constante croissance;

CONSIDÉRANT QUE le service d'aide juridique est un service de proximité pour les citoyens de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun représentant du territoire de Vaudreuil-Soulanges sur le conseil d'administration du Centre régional d'aide juridique de la Rive-Sud;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est disposée à collaborer au rétablissement du service d'aide juridique sur son territoire;

POUR CES MOTIFS,

18-05-23-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu



de réclamer au Centre régional d'aide juridique de la Rive-Sud la réouverture du bureau d'aide juridique de Vaudreuil-Dorion et **de demander** de nommer un représentant du territoire de Vaudreuil-Soulanges sur son conseil d'administration;

de transmettre copie de la présente résolution à la Commission des services juridiques, à la ministre de la Justice, madame Stéphanie Vallée, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, à la députée de Vaudreuil et whip adjointe, madame Marie-Claude Nichols, et aux vingt-trois municipalités de Vaudreuil-Soulanges pour appui.

Proposition adoptée.

18. RAPPORT DES ÉLUS

Madame Denise Godin Dostie, mairesse de la municipalité des Coteaux, informe que la Maison du patrimoine tient d'ici la fin de l'été 2018 une exposition "Capture ton patrimoine", projet avec les élèves de l'école secondaire du Chêne Bleu combinant architecture, patrimoine et photographie. Les étudiants ont reçu des formations en aménagement du territoire et en patrimoine, ainsi qu'en initiation à la photographie. Le public pourra admirer les oeuvres lors des événements produits par la municipalité des Coteaux lors des festivités de la Fête nationale, les 23 et 24 juin prochains.

Madame Julie Lemieux, mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, informe que les citoyens de Très-Saint-Rédempteur ont été honorés lors de la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie à l'Assemblée nationale et ils se sont vu conférer le prix Allié e.s., décerné par la Fondation Émergence pour avoir élu la première mairesse transgenre au Québec, voire au Canada.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Madame Suzanne Lefebvre, citoyenne de la ville de Vaudreuil-Dorion, demande si un sous-comité pour la gestion des déchets nucléaires a été formé et si la réunion des quatre municipalités du canal de Soulanges du 4 juillet 2018 est ouverte au public.

20. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

18-05-23-28 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 13.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier